

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n° DNCMP/444/T/2022-2023

RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE RURALE RUHATA-GITARAMUKA-KIBENGA

Date de publication : le ... 20/01/2022

Date d'ouverture des offres : le ... 11/01/2022

1. Objet

La commune GITARAMUKA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **la réhabilitation de la piste rurale RUHATA-GITARAMUKA-KIBENGA**.

Consistance des travaux et mode d'exécution

Les travaux seront exécutés selon la haute intensité de main d'œuvre. Ils comprennent:

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;
- Les travaux de chaussée
- Les travaux d'assainissement;
- Les travaux de réhabilitation des ponceaux existants ;
- Les travaux de protection des ouvrages ;
- Les travaux de signalisation et d'équipement

2. Financement du marché

La Commune GITARAMUKA vient d'obtenir du Fond National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à la disposition par l'Etat du Burundi sur fonds de l'exercice 2021-2022 réservés sur le compte du FONIC pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La commune de GITARAMUKA à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **réhabilitation de la piste rurale RUHATA-GITARAMUKA-KIBENGA (9 km)** signalé précédemment

3. Spécification du marché

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot, seront exécutés dans un délai maximum de 3 mois et sont à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) et doivent utiliser **une main d'œuvre locale à hauteur d'au moins 70%. Parmi celle-là, une main d'œuvre féminine d'au moins 30% sera exigée par le Maître de l'ouvrage**. L'Entrepreneur sera tenu de payer les ouvriers recrutés sur place à hauteur des prix conformes à la réalité du moment.

Les travaux de réhabilitation de la piste comprennent les postes ci-après :

- Travaux préparatoires comprenant le débroussaillage,
- Les travaux de terrassement comprenant les déblais, les remblais; l'arasement, l'enlèvement

- des éboulements, la reprise des talus ;
- Travaux de chaussée comprenant :
 - Les travaux de terrassements ;
 - La mise en œuvre de la couche de roulement en matériaux graveleux latéritiques de 15 cm d'épaisseur sur toute la longueur du tronçon ;
 - Les travaux d'assainissement ;
 - Les travaux de signalisation.

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de 3 mois.

Condition de participation

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
2. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

1. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au chef-lieu de la commune GITARAMUKA contre paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundais (100.000 FBU) dont 50 % (50.000 Fbu) est à verser au compte n° 109 ouvert à l'UCODE MF GITARAMUKA au nom de la commune GITARAMUKA et (50.000 Fbu) sur le compte général du trésor n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la commune GITARAMUKA au plus tard le 11/10/2022 à **10 heures** et être accompagnées d'une **garantie de soumission** d'un montant de **dix million de Francs Burundais (10.000.000 FBU)**. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire et devra être valide pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture des plis.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 11/10/2022 à **10 heures 30min** dans une des salles de la Commune GITARAMUKA.

Visite de site

Une visite de site non obligatoire sera organisée le 29/9/2022 à **10 heures**. Le lieu de rencontre est le **Chef-lieu de la Commune GITARAMUKA**.

Présentation de l'offre

1. Les offres sont constituées d'un seul lot.
2. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **dix million de francs Burundais (10.000.000 Fbu)**
3. Les offres devront être soumises à la Commune de GITARAMUKA au plus tard le 11/10/2022 à 10 heures.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de QUATRE VINGT DIX (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11/10 2022 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à la Commune de GITARAMUKA au plus tard le 11/10 2022 à 10 heures 30 mn.

Critères de qualification

Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'appel d'offres » (DPAO).

Une marge de préférence de 2% sera octroyée aux soumissionnaires locaux.

Fait à Gitaramuka, le 16/9 / 2022

L'Administrateur Communal

Pascaline NDAGIJIMANA

